

Adresse de la société populaire d'Uchaud (Gard) qui demande la prorogation de la mission du représentant Borie dans le département, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Uchaud (Gard) qui demande la prorogation de la mission du représentant Borie dans le département, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 547-548;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28729_t1_0547_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

2

Les citoyens Dallot et Pillet, commissaires pour surveiller le transport de l'argenterie dans la Lozère, sont admis à la barre, et annoncent que déjà ils ont fait parvenir 1 700 marcs tant en or qu'en argent: ils annoncent que tous les citoyens du département sont prêts à verser leur sang pour le maintien de l'unité de la République (1).

L'ORATEUR: Citoyens représentants,

Instruits et guidés par les montagnards, les habitants de la Lozère, ont aussi gravi la Montagne, et se sont élevés à la hauteur républicaine. Le gouvernement révolutionnaire est en vigueur dans nos foyers, le fanatisme est terrassé; par les progrès les plus rapides la raison a prévalu. Elle dirige aujourd'hui nos cœurs et notre conduite, et elle vient de bannir de chez nous, les hochets et les monuments de la superstition; nous en avons déposé au trésor national, pour 1 100 marcs en or et argent, et cette remise forme avec les précédents un produit de 1 700 marcs.

Organes des sentiments de nos concitoyens, nous applaudissons à votre action vigilante, qui a découvert et déjoué les plus horribles conspirations. Nous vous conjurons, encore une fois, de rester au sommet de la Montagne, et de n'en descendre, qu'après avoir purgé la terre des tyrans et après avoir placé irrévocablement, la grande famille, sous les auspices heureux de la vertu et de la probité; au nom des habitants de la Lozère, nous jurons d'être inviolablement attachés à la République une et indivisible; nous nous serrerons auprès de son faisceau et nous verserons, s'il le faut, tout notre sang pour la maintenir. Oui, nous en faisons le serment solennel et nous vous assurons qu'il ne sera jamais faussé.

Vive la Montagne, qui a créé la République; vive la République, son glorieux et immortel ouvrage (2).

(*Applaudi*).

La Convention en décrète mention honorable, et les admet à la séance (3).

3

Les Sociétés populaires de Beaucaire, de Sommières et d'Uchaud;(4), départ. du Gard, demandent à la Convention qu'on leur conserve encore pendant quelque tems le représentant du peuple Borie, pour leur entière régénération qu'il a si heureusement commencée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXXVI, 274. J. Fr., n^o 586; J. Sablier, n^o 1294.

(2) C 302, pl. 1082, p. 2; s.d., signé Dallo et Pillet.

(3) P.V., XXXVI, 275.

(4) Et non Uchaud.

(5) P.V., XXXVI, 275. Bⁱⁿ, 14 flor.; J. Sablier, n^o 1294; J. Fr., n^o 586.

a

La Société populaire de Beaucaire demande une prorogation de pouvoirs pour le représentant Borie; elle représente que le peu de séjour que ce représentant doit faire dans ce pays ne suffirait pas pour achever les heureux travaux qu'il a commencés (1).

b

[La Sté popul. de Sommières, à la Conv.; s.d.].
(2).

« Représentans,

Agréez nos remerciemens pour le bon choix que vous avez fait du brave Borie que vous avez chargé de l'organisation révolutionnaire de ce département; les sans-culottes du Gard sont contents de lui. Les fédéralistes et les modérés désirent de le voir s'éloigner de nous, mais nous reconnaissons que sa présence nous est encore nécessaire. Nous vous prions donc au nom de l'intérêt public de prolonger son séjour auprès de nous pendant quelque temps.

Il a assuré le règne des loix ce qui présage un avenir paisible et heureux dans ce pays longtemps agité par l'intrigue, la malveillance et le fanatisme. Les Sociétés populaires qu'il a épurées sont autant d'argus qui surveillent la chose publique et qui, de concert avec vous, en opéreront le salut.

Et vous, représentans, jusqu'à ce temps fortuné restez fermes à votre poste, vous avez toute notre confiance, les ennemis de la patrie ont beau s'agiter et conspirer, la Montagne est à l'épreuve de la mine, les montagnards sont vertueux et braves, les sans-culottes sont debout et défendront la Convention, le peuple jouira de l'égalité, il conservera ses droits et sa liberté, et les français victorieux étonneront l'univers par leur dévouement, leur énergie et leurs vertus ».

VÉDEL père (*présid.*), MITTON (*secrét.*),
MÉJEAN (*secrét.*).

c

[La Sté popul. d'Uchaud, à la Conv.; 3 flor. II]
(3).

« Représentans,

Le département du Gard avait besoin que l'esprit révolutionnaire se propageât, dans toutes ses parties. Il fallait qu'on y épurât les Sociétés populaires, qu'on donnât une grande activité à toutes les administrations, qu'on fit exécuter exactement les lois réprimantes, qu'on arrêtât la marche de tout ce qui pouvait aller en sens contraire de la révolution, qu'on inspirât la terreur à tous les malveillants, qu'on fit connaître jusqu'à quel point le fanatisme sappe les fondemens de la liberté, qu'on mît, en un mot, un département, où malheureusement, le fédéralisme avait fait quelque ravage, à la hauteur de la révolu-

(1) J. Sablier, n^o 1294.

(2) C 303, pl. 1109, p. 28.

(3) C 303, pl. 1099, p. 7.

tion, en dissipant toutes les idées qui peuvent porter atteinte à l'égalité, et en prenant de grandes mesures contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux sentiments purs et énergiques des vrais républicains.

C'est ce que le représentant Borie a fait. Sa grande activité, son énergie, les principes purs qu'il a manifesté, lui ont attiré la confiance de tous les patriotes qui l'ont secondé, avec d'autant plus de succès, qu'ils ont agi dans une unité de vues. Il a parcouru divers endroits, il a vu par lui-même, il a pénétré les tortuosités du vice, il a dévoilé les intentions liberticides, et ses mesures sages et vigoureuses ont produit les plus heureux effets. Bientôt ces pays riants et fertiles, habités par des citoyens tout dévoués à la patrie, formeront le spectacle le plus propre à faire bénir la révolution.

Mais il nous faut encore le représentant Borie; lui seul peut perfectionner son ouvrage; dans peu, il aura tout fait. Nous ne vous le demandons que pour le temps qui nous paraît nécessaire. Nous sentons combien votre collègue est désiré dans votre sein, et combien vous pouvez l'employer utilement ailleurs; mais nous regardons comme un bien inappréciable de le posséder encore.

Daignez, représentants, répondre à nos vœux ! Ce sera vous en témoigner notre reconnaissance que de nous rendre dignes d'un tel bienfait ».

RAOUX, ROUX, BOISSONS, PONS, RAUÏER.

4

La Société populaire de Monistrol invite la Convention, à faire mettre en activité les bataillons qui languissent encore sans instruction et sans armes dans leurs foyers.

Renvoyé au Comité de salut public.

Cette Société populaire invite la Convention à achever l'organisation de l'instruction publique, et à gouverner révolutionnairement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité d'instruction publique (1).

5

Le citoyen Ferrand, administrateur du district d'Aix, traduit au tribunal révolutionnaire, et ensuite acquitté honorablement, fait don à la patrie de 25 000 liv. qui lui ont été accordées en indemnité des pertes et des persécutions qu'il a éprouvées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

6

Le citoyen J.B. Lafargue, militaire vétérân, fait don à la République de 3 000 liv. qu'il a mises à l'emprunt volontaire: il y ajoute le

(1) P.V., XXXVI, 275. Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.), Haute-Loire.

(2) P.V., XXXVI, 275. J. *Matin*, n° 681; J. *Mont.*, n° 171; J. *Lois*, n° 582.

don de sa pension militaire pendant la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité des finances (1).

7

Les administrateurs et l'agent national du district de Carouge envoient la liste de leurs membres régénérés par Albitte, et jurent une haine implacable au despotisme, à l'aristocratie, au fédéralisme et à l'intrigue.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (2).

8

Un membre fait lecture du procès-verbal du trois Floréal; la rédaction en est adoptée (3).

9

Le citoyen Lefevre de Frenay rend compte à la Convention d'un trait d'héroïsme du chef de brigade de Thuring, à l'affaire du 12 septembre dans la forêt de Mormal.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (4).

[Frenay, 7 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Honorer la vertu et le courage républicain, tel est le but que se propose la Convention nationale par son décret qui établit un recueil de belles actions; tout citoyen qui aime la gloire de son pays qui chérit la prospérité de ses armes, se doit faire un crime de taire les actions glorieuses dont il a été témoin. L'officier et le soldat ont un égal droit à la reconnaissance nationale. La Convention décerne avec impartialité les honneurs à ceux qui s'en sont rendus dignes; je dois faire connaître à la France entière un trait de bravoure et de vertu qui s'est passé sous mes yeux, à l'affaire du 12 septembre dans la forêt de Mormal.

L'adjudant général chef de brigade Thuring, qui commandait notre colonne, voyant la résistance opiniâtre que faisait une redoute ennemie, détacha le premier bataillon de la Sarthe, se mit sa tête, pour la prendre de revers, manœuvre qui déconcerta les ennemis, et les força à une retraite précipitée. Ce républicain atteint d'une balle au bras droit voyant le tyrolien qui lui avoit décoché le coup derrière un arbre; s'écria: *Le*

(1) J.V., XXXVI, 276. Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl.); J. *Mont.*, n° 171.

(2) P.V., XXXVI, 276. Bⁱⁿ, 13 flor.; *Feuille Rép.*, n° 304; *Débats*, n° 591, p. 172, Mont-Blanc.

(3) P.V., XXXVI, 276.

(4) P.V., XXXVI, 276. *Mon.*, XX, 366; J. *Mont.*, n° 171; *Ann. patr.*, n° 487; J. *Paris*, n° 489; J. *Matin*, n° 681; J. *Lois*, n° 582; *Débats*, n° 590, p. 166; M.U., XXXIX, 234; *Rép.*, n° 135.

(5) Fⁱⁿ 1022, doss. n° 1.